



NOTICE DESCRIPTIVE

(Conforme à l'arrêté du 10 mai 1968)

LES BALCONS DES GABLES DUNKERQUE

GAMME OPALE

Version 25/04/2025

Sommaire

PRESENTATION DU PROGRAMME	4
NOTE GENERALE	4
1 CARACTERISTIQUES TECHNIQUES GENERALES DE L'IMMEUBLE	5
1.1 INFRASTRUCTURE	5
1.2 MURS ET OSSATURE	5
1.3 PLANCHERS	6
1.4 CLOISONS DE DISTRIBUTION	6
1.5 ESCALIERS	7
1.6 CONDUITS DE FUMEE ET DE VENTILATION	7
1.7 CHUTES ET GROSSES CANALISATIONS	8
1.8 TOITURES	8
2 LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS EQUIPEMENTS	9
2.1 SOLS ET PLINTHES	9
2.2 REVETEMENTS MURAUX	9
2.3 PLAFONDS (sauf peinture, tentures)	9
2.4 MENUISERIES EXTERIEURES	10
2.5 FERMETURES EXTERIEURES ET OCCULTATION, PROTECTION ANTISOLAIRE	10
2.6 MENUISERIES INTERIEURES	10
2.7 SERRURERIE ET GARDE-CORPS	11
2.8 PEINTURES - PAPIERS PEINTS – TENTURES	12
2.9 EQUIPEMENTS INTERIEURS	13
2.10 OPTION - EQUIPEMENTS DOMOTIQUES	17
3 ANNEXES PRIVATIVES	18
3.1 CAVES, CELLIERS, GRENIERS	18
3.2 BOX ET PARKINGS COUVERTS	18
3.3 PARKINGS EXTERIEURS	18
4 PARTIES COMMUNES INTERIEURES A L'IMMEUBLE	19
4.1 HALL D'ENTREE DE L'IMMEUBLE	19
4.2 CIRCULATIONS DU REZ-DE-CHAUSSEE, COULOIRS ET HALLS D'ETAGES	20
4.3 CIRCULATIONS DU SOUS-SOL	21
4.4 CAGES D'ESCALIERS	21
4.5 LOCAUX COMMUNS	23
4.6 LOCAUX TECHNIQUES	24
5 EQUIPEMENTS GENERAUX DE L'IMMEUBLE	24
5.1 ASCENSEURS ET MONTE CHARGES	24

5.2	CHAUFFAGE, EAU CHAUDE	25
5.3	TELECOMMUNICATIONS	25
5.4	RECEPTION STOCKAGE ET EVACUATION DES ORDURES MENAGERES	25
5.5	VENTILATION MECANIQUE DES LOCAUX	25
5.6	ALIMENTATION EN EAU	26
5.7	ALIMENTATION EN GAZ	26
5.8	ALIMENTATION EN ELECTRICITE	26
5.9	ESTIMATION DES CONSOMMATIONS	26
6	PARTIES COMMUNES EXTERIEURES A L'IMMEUBLE ET LEURS EQUIPEMENTS	28
6.1	VOIRIES ET PARKING	28
6.2	CIRCULATION DES PIETONS	28
6.3	ESPACES VERTS COMMUNS	28
6.4	ECLAIRAGE EXTERIEUR	28
6.5	CLOTURES	28
6.6	RESEAUX DIVERS	28

PRESENTATION DU PROGRAMME

Le projet concerne la réalisation d'un programme de 85 logements dénommé « **LES BALCONS DES GABLES** » et situé rue du cabestan 59140 DUNKERQUE ;

La présente notice concerne :

- Un immeuble dénommé A de 6 étages sur rez-de-chaussée, comportant 22 logements ;
- Un immeuble dénommé D de 6 étages sur rez-de-chaussée, comportant 12 logements ;
- Les logements des étages du rez-de-chaussée et du 4^{ème} étage d'un immeuble dénommé C de 4 étages sur rez-de-chaussée, pour un total de 9 logements
- Un niveau de sous-sol communs aux bâtiments A et D à usage de parking et locaux techniques.

NOTE GENERALE

Les caractéristiques techniques de l'immeuble ainsi que les prestations proposées sont définies par la présente notice.

La construction sera conforme

- Aux lois et réglementations en vigueur à la date de dépôt du permis de construire
- Aux prescriptions des Documents Techniques Unifiés à caractère obligatoire, établis par le Centre Scientifique Technique du Bâtiment.
- Aux règles de construction et de sécurité.
- A la réglementation acoustique
- A la réglementation thermique
- A la réglementation relative à l'accessibilité des personnes handicapées

La conformité technique de la construction sera, tout au long de sa mise en œuvre, vérifiée par un bureau de contrôle agréé.

Les noms des marques et des références sont indiqués pour définir le niveau de prestation et de qualité du programme. Les différentes possibilités de choix de coloris et/ou d'équipements de votre logement seront réalisées dans les gammes proposées par le Maître d'Ouvrage.

Le Maître d'Ouvrage se réserve la possibilité de remplacer les matériaux, équipements ou appareils décrits dans la présente notice dans le cas où pendant la construction, leur fourniture ou leur mise en œuvre se révélerait impossible, difficile ou susceptible d'entraîner des désordres (retard d'approvisionnement, défaut de fabrication, ...).

Les matériaux, équipements ou appareils de remplacement seront toujours de qualité équivalente.

De même, il est précisé que les cotes et les surfaces mentionnées sur les plans sont indiquées sous réserves des tolérances de construction, tel que défini dans l'acte de vente.

Les teintes, coloris, finitions des façades, les choix relatifs aux terrasses et balcons, les revêtements des parties communes de l'immeuble et de ses dépendances seront choisis par l'Architecte en accord avec les différents services administratifs impliqués.

Engagement RSE :

Les notices ont également vocation à traduire au sein de chaque opération les engagements du Groupe Nexity à produire des logements plus respectueux de la santé des occupants et de l'environnement.

Cela conduit le Groupe Nexity à améliorer régulièrement les référencements pour intégrer les solutions les plus performantes en matière d'économies de ressources (eau, énergie,), de qualité de l'air, de gestion des déchets et de mobilité décarbonée. Vous retrouverez nos engagements notés en vert dans cette notice.

En tant que constructeur de la ville de demain, nous nous devons d'être un acteur engagé pour répondre aux défis environnementaux.

1 CARACTERISTIQUES TECHNIQUES GENERALES DE L'IMMEUBLE

1.1 INFRASTRUCTURE

1.1.1 FOUILLES

Excavation des terres en terrain de toute nature. Les terres excavées seront :

- soit stockées sur site pour réemploi ; le remblai devra, le long des voiles périmétriques, être compacté par couche de l'épaisseur prescrite dans les études géotechniques pour éviter tout tassement, et sous voirie future. Il devra être assorti d'essai de compactage.
- soit évacuées suivant nécessité en décharge standard ou spécialisée ; si le terrain s'avère contenir des terres polluées, un plan de gestion sera à établir.

1.1.2 FONDATIONS

Fondations par semelles filantes ou isolées, ou par pieux, en fonction des résultats et préconisations de l'étude de sols et avis du Bureau de Contrôle.

1.2 MURS ET OSSATURE

1.2.1 MURS DU SOUS-SOL

Murs en voile béton en périphérie du sous-sol, épaisseur selon étude de structure.

1.2.2 MURS DE FACADES

Les murs de façades en élévation seront réalisés en voile de béton armé ou en blocs maçonnés. Leurs épaisseurs seront définies conformément aux études de structure, thermique et acoustique. Les finitions des façades seront, suivant localisations reprises sur les plans d'architecte : enduit minéral projeté ou matricé ou briques ou bardage

1.2.3 MURS PIGNONS

Dito 1.2.2

1.2.4 MURS MITOYENS

SO.

1.2.5 MURS EXTERIEUR DIVERS (loggias – séchoirs)

Idem 1.2.2

1.2.6 MURS PORTEURS A L'INTERIEUR DES LOCAUX (refends)

Maçonnerie porteuse ou béton armé suivant étude de structure, de l'isolation thermique et acoustique, suivant avis du Bureau de Contrôle.

Doublement thermo-acoustique ponctuel chaque fois que nécessaire pour respect des réglementations.

1.2.7 MURS OU CLOISONS SEPARATIFS

1.2.7.1 Entre locaux privatifs contigus

Voiles en béton armé banché, épaisseur selon réglementation ou cloison acoustique et coupe-feu.

1.2.7.2 Entre locaux privatifs et autres locaux (escaliers, ascenseurs, halls et locaux divers)

Voiles en béton armé banché, épaisseur selon réglementation, avec isolant thermique et/ou phonique entre logements et parties communes ou locaux communs, suivant réglementation.

1.3 PLANCHERS

1.3.1 PLANCHERS SUR ETAGE COURANT

Nature (en béton armé) ou plancher prédalles et caractéristiques (épaisseur mini, finition, traitement des joints de dilatation...) à décrire en fonction de l'étude structure, de la performance acoustique attendue et de l'avis du contrôleur technique (notamment épaisseur, finition intérieure et extérieure...).

Nota : Pour répondre aux contraintes techniques lors de la réalisation, la maîtrise d'œuvre d'exécution pourra ajouter poutres, soffites dans certaines pièces.

La hauteur libre sous faux plafond ou sous soffite sera de 2m20 minimum.

1.3.2 PLANCHERS SOUS TERRASSE

Nature et caractéristiques à décrire en fonction de l'étude structure, de l'étude thermique, de la performance acoustique attendue et de l'avis du contrôleur technique (notamment épaisseur, finition intérieure et extérieure, traitement des joints de dilatation...),

Nature et caractéristiques (notamment épaisseur, résistance thermique...) de l'isolation thermique à décrire en fonction de l'étude thermique.

1.3.3 PLANCHERS SUR LOCAUX COLLECTIFS DIVERS CHAUFFES

Dito plancher sur étage courant. Disposition suivant réglementation thermique et acoustique

1.3.4 PLANCHERS SUR LOCAUX NON-CHAUFFES OU OUVERTS

Dito plancher sur étage courant. Disposition suivant réglementation thermique et acoustique

1.4 CLOISONS DE DISTRIBUTION

1.4.1 ENTRE PIECES PRINCIPALES

Les cloisons de distribution seront de type alvéolaire d'épaisseur 50 mm avec parement plaque de plâtre. Celles séparant la zone jour – nuit seront de même nature.

1.4.2 ENTRE PIECES PRINCIPALES ET PIECES DE SERVICE

Les cloisons de distribution seront de même nature que celles posées entre les pièces principales. Dans les salles de bains et salles d'eau, le parement de la cloison sera en plâtre hydrofuge.

1.5 ESCALIERS

1.5.1 ESCALIERS

Marches avec contremarches en béton armé préfabriqué ou coulé en place en partie haute. Peinture de sol sur les marches et contre marches, les nez de marche seront de teinte différente afin de créer un contraste visuel (selon réglementation accessibilité PMR).

L'espace libre sous la 1ère volée, ou premières marches, sera condamné.

Il sera mis en place une bande d'éveil podotactile 50cm avant la 1ère marche du haut de chaque volée d'escalier.

1.5.2 ESCALIERS DE SECOURS

SO

1.6 CONDUITS DE FUMEE ET DE VENTILATION

1.6.1 CONDUITS DE FUMEE DES LOCAUX DE L'IMMEUBLE

SO

1.6.2 CONDUITS DE VENTILATION DES LOCAUX DE L'IMMEUBLE

Conduit de ventilation des logements :

Amenée d'air frais en façade par des grilles dans les menuiseries extérieures, la façade ou les coffres de volets roulants et évacuation de l'air vicié par ventilation mécanique contrôlée dans les pièces de service par l'intermédiaire de conduits métalliques situés dans les gaines techniques logements.

Ponctuellement et suivant la disposition des logements, les raccordements éventuels entre les conduits verticaux et les bouches d'extraction sont assurés par des conduits métalliques horizontaux habillés par des soffites ou des faux plafonds.

1.6.3 CONDUITS D'AIR FRAIS

Suivant projet, conduits préfabriqués conformes à la réglementation pour arrivées d'air frais aux locaux à ventiler.

Pour les logements : prises d'air frais en façade des pièces principales, incorporées aux menuiseries ou dans la maçonnerie suivant réglementation acoustique. Suivant projet, conduits préfabriqués conformes à la réglementation pour arrivées d'air frais aux locaux à ventiler.

Pour les logements : prises d'air frais en façade des pièces principales, incorporées aux menuiseries ou dans la maçonnerie suivant réglementation acoustique.

1.6.4 CONDUITS DE FUMEE DE CHAUFFERIE

SO

1.6.5 VENTILATION HAUTE DE CHAUFFERIE

SO

1.7 CHUTES ET GROSSES CANALISATIONS

1.7.1 CHUTES D'EAUX PLUVIALES

Descentes extérieures, le long des façades, en PVC ou ZINC suivant prescriptions du permis de construire

1.7.2 CHUTES D'EAUX USEES ET EAUX VANNES

Descentes en PVC. Elles recevront les branchements d'évacuation des appareils sanitaires et seront raccordées aux réseaux collecteurs eaux usées et eaux vannes suivant l'étude des VRD et les instructions des services concédés. Isolation acoustique réglementaire.

1.7.3 CANALISATIONS EN SOUS-SOL

Canalisations en PVC raccordant les descentes de manière séparative pouvant traverser les places de parking.

1.7.4 BRANCHEMENTS AUX EGOUTS

La collecte des eaux usées/eaux vannes, eaux pluviales est réalisée en « séparatif » à l'intérieur du programme, voire à l'extérieur selon réglementation.

Les canalisations sont branchées dans un regard par type de réseau. Le raccordement aux réseaux publics est réalisé.

Si l'évacuation gravitaire est techniquement impossible, prévoir une station de relevage équipée d'un débourbeur, d'un regard totalement étanche, avec voyant de fonctionnement et renvoi d'alarme.

1.8 TOITURES

1.8.1 CHARPENTE, COUVERTURE ET ACCESSOIRES

Charpente en bois traité de type industriel (fermette), suivant plan de permis de construire.

Couverture sur le bâtiment C sera de type bac acier.

Sur les bâtiments A et D, la couverture sera de type bac acier ou aluminium à joint debout selon détail architectes.

1.8.2 ETANCHEITE ET ACCESSOIRES

Terrasses accessibles privatives en étage : Dalle en béton armé, épaisseur selon calcul de résistance, avec isolation thermique pour les planchers sur locaux chauffés, protection par dalle sur plots en béton lisse.

Protection des têtes d'acrotères par couvertines avec casse-goutte, en aluminium laqué ou acier laqué

1.8.3 SOUCHES DE CHEMINEE, VENTILATIONS ET CONDUITS DIVERS

SO

2 LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS EQUIPEMENTS

2.1 SOLS ET PLINTHES

2.1.1 SOLS ET PLINTHES DES PIECES PRINCIPALES (COMPRIS ENTrees ET DEGAGEMENTS)

Les sols de l'entrée, du séjour, des dégagements, des chambres et des placards attenants seront revêtus d'un revêtement stratifié collection, **Riviera Pro (8mm d'épaisseur – non chanfreiné)**, **Loft Pro (8mm d'épaisseur – non chanfreiné)**. Le Riviera Pro est indiqué pour la partie cuisine ou cuisine + séjour (quand la cuisine est ouverte sur le séjour) ; le Loft Pro vient compléter le Riviera Pro dans le cas d'une volonté d'uniformité des sols avec les autres pièces de l'appartement. Les produits sont de marque **BERRY ALLOC** (fabrication européenne, critère d'émission dans l'air intérieur : classement A+). Les plinthes seront assorties ou en médium (MDF) de couleur blanche.

Coloris au choix dans la gamme **PERLE** du Maître d'ouvrage.

2.1.2 SOLS ET PLINTHES DES PIECES DE SERVICE

Les sols des WC, salles de bains et des salles d'eau seront revêtus d'un carrelage format 45*45 modèle CHILL de marque **POINT.P** (fabrication européenne, critère d'émission dans l'air intérieur : classement A+) ou de marque **NEWKER** (fabrication européenne, critère d'émission dans l'air intérieur : classement A+) ou de marque **PIUBELL'ARTE GALERIES DU CARRELAGE** (fabrication européenne, critère d'émission dans l'air intérieur : classement A+). Les plinthes seront assorties au revêtement.

Coloris au choix dans la gamme **ANTHRACITE** du Maître d'ouvrage.

2.1.3 SOLS DES BALCONS, LOGGIAS ET SECHOIRS

Balcons et loggias d'étage : béton brut

Terrasses étanchées : dalles béton 40*40 ou 50*50 sur plots finition lisses ou granulées

2.2 REVETEMENTS MURAUX

2.2.1 REVETEMENTS MURAUX DES PIECES DE SERVICE

Dans les salles de bains et salles d'eau, les contours de baignoire et de la douche recevront une faïence toute hauteur. Les tabliers de baignoire seront carrelés. Il sera proposé à l'acquéreur un choix d'harmonies de faïence format 20*60 cm ou 30*60 cm de marque **POINT.P** (fabrication européenne, critère d'émission dans l'air intérieur : classement A+) ou de marque **NEWKER** (fabrication européenne, critère d'émission dans l'air intérieur : classement A+) ou de marque **PIUBELL'ARTE GALERIES DU CARRELAGE** (fabrication européenne, critère d'émission dans l'air intérieur : classement A+).

Calepinages prédéfinis dans la gamme **ANTHRACITE** du Maître d'ouvrage.

2.2.2 REVETEMENTS MURAUX DANS LES AUTRES PIECES

Les revêtements muraux des autres pièces sont décrits au chapitre 2.8. : peinture, papiers peints, tentures.

2.3 PLAFONDS (sauf peinture, tentures)

2.3.1 PLAFOND DES PIECES INTERIEURES

La finition est décrite au chapitre 2.8.2.3.

2.3.2 PLAFOND DES SECHOIRS A L'AIR LIBRE

SO

2.3.3 PLAFOND DES LOGGIAS

Brut

2.3.4 SOUS-FACE DES BALCONS

Brut

2.4 MENUISERIES EXTERIEURES

2.4.1 MENUISERIES EXTERIEURES DES PIECES PRINCIPALES

Les fenêtres et les portes-fenêtres seront en aluminium teinte sombre ou en PVC plaxé teinte sombre suivant localisation architecte, avec ou sans partie fixe, nombre de vantaux selon plans. Elles seront équipées de double vitrage isolant assurant les isolations acoustiques et thermiques réglementaires. Dimensions et nombres selon plans architecte.

Toutes les fenêtres et portes-fenêtres seront de type ouvrant à la française. Certaines fenêtres pourront être fixes pour des raisons techniques. Toutes les fenêtres (hors portes-fenêtres et fixes) seront oscillo-battantes. Les fenêtres oscillo-battantes facilitent le renouvellement de l'air dans le logement et contribue à la bonne qualité de l'air.

2.4.2 MENUISERIES EXTERIEURES DES PIECES DE SERVICES

Idem que pour les pièces principales. Le vitrage des salles de bains et salles d'eau sera translucide.

2.5 FERMETURES EXTERIEURES ET OCCULTATION, PROTECTION ANTISOLAIRE

2.5.1 PIECES PRINCIPALES

Les baies des pièces principales (séjour, chambres) seront équipées de volets roulants à lames PVC avec manœuvre électrique à tous les niveaux.

Les volets roulants des appartements situés au rez-de-chaussée seront munis d'un dispositif anti-soulèvement.

2.5.2 PIECES DE SERVICES

Les baies des cuisines seront équipées de volets roulants à lames PVC avec manœuvre électrique à tous les niveaux. Les baies des salles de bains, salles d'eau et WC seront équipés de volets roulants à lames PVC au rez-de-chaussée uniquement. Ces volets seront à manœuvre électrique.

Les volets roulants des appartements situés au rez-de-chaussée seront munis d'un dispositif anti-soulèvement.

2.6 MENUISERIES INTERIEURES

2.6.1 HUISSERIES ET BATIS

Les huisseries seront métalliques de marque MALERBA pour les portes palières.

En ce qui concerne les portes de distribution, les huisseries peuvent aussi être en pose "fin de chantier" et être en bois ou en métal de la marque THEUMA ou de la marque XIDOOR.

2.6.2 PORTES INTERIEURES

Les portes intérieures seront isoplanes, finition motif ton bois, âme alvéolaire et à recouvrement, de marque **MALERBA**

Elles seront équipées d'un ensemble de béquilles sur rosaces de modèle **Vital** et de marque **BRICARD**

- Bec de cane à condamnation pour les WC, les salles de bains, les salles d'eau
- Bec de cane avec clé pour les chambres
- Bec de cane simple pour les autres pièces

2.6.3 IMPOSTES EN MENUISERIES

SO

2.6.4 PORTES PALIERES

Les portes palières seront iso-phoniques, modèle Climafone 38 de marque **MALERBA** avec pions anti-dégondages, microviseur et seuil suisse. Dimensions suivant plans. La finition extérieure sera conforme au carnet de décoration de l'architecte.

Elles seront équipées d'une serrure de sûreté 3 points, modèle 8150 de marque **BRICARD**, d'un cylindre, modèle Alpha de marque **BRICARD** avec 3 clés sur organigramme par logement, d'une double béquille sur plaque (entraxe 195 mm), ou sur rosace, **BRICARD** Vital ou Tempo disco ainsi que d'une butée de porte.

2.6.5 PORTES DE PLACARDS (SUIVANTS PLANS)

Les placards seront équipés d'une façade constituée de panneaux coulissants en mélaminé d'épaisseur 10mm, profil acier laqué, collection Clarity de marque **SOGAL** (fabrication française, Marquage NF environnement, critère d'émission dans l'air intérieur : classement A+). Le guidage en partie haute sera assuré par un système de roulement à galets. Il sera prévu un ouvrant pivotant si la largeur est inférieure à 1,00 m. Décors au choix dans la gamme **PERLE**.

2.6.6 PORTES DE LOCAUX DE RANGEMENT

Le type et la finition des portes de locaux de rangement seront identiques aux portes intérieures. Nombre et dimensions selon plans.

2.6.7 MOULURES ET HABILLAGES

Les huisseries palières côté circulation commune seront encadrées par une moulure en bois peint ou un habillage stratifié suivant carnet de décoration de l'architecte.

2.6.8 ESCALIERS DES DUPLEX (Selon plans)

Les escaliers seront en hêtre ou en hêtre, avec ou sans contremarche selon la forme, limons droits, de marque **ESCAO** (fabrication française), **MAGNIN** (fabrication française) ou **BOTEMO** (fabrication française). Les garde-corps seront en bois (main courante et barreaudage) (fabrication française).

2.7 SERRURERIE ET GARDE-CORPS

2.7.1 GARDE-CORPS ET BARRES D'APPUI

Si les garde-corps et barres d'appui proposés par l'architecte et les bureaux d'études sont en aluminium, ils seront de la marque **LA TOULOUSAIN** (fabrication française) ou **HORIZAL** (fabrication française).

2.7.2 GRILLES DE PROTECTION DES BAIES

SO

2.7.3 OUVRAGES DIVERS

Claustra aluminium de couleur assorties aux gardes corps, localisation selon plan architecte.

Séparatif de balcons, loggias ou terrasses, de hauteur minimal 1.80m seront réalisés en verre dépoli ou en bois, ou tout autre matériau conformément aux plans architecte.

2.8 PEINTURES - PAPIERS PEINTS – TENTURES

2.8.1 PEINTURES EXTERIEURES ET VERNIS

2.8.1.1 Sur menuiseries

SO – finition

2.8.1.2 Sur fermetures et protections

Produit fini d'usine sans couche de peinture supplémentaire.

2.8.1.3 Sur serrurerie

Produit laqué d'usine

2.8.1.4 Sur surfaces non enduites ou non revêtues

Selon choix de l'architecte

2.8.2 PEINTURES INTERIEURES

Finition B selon DTU 51.1. Les peintures seront certifiées écolabel européen avec un taux de COV faible pour une meilleure qualité de l'air intérieur.

2.8.2.1 Sur menuiseries

Sur les menuiseries bois et huisseries métalliques de toutes les pièces, il sera appliqué deux couches de peinture blanche finition satinée / mat (hors portes intérieures et portes de placards fini usine).

2.8.2.2 Sur murs

Il sera appliqué sur les murs deux couches de peinture blanche finition satinée ou mat.

2.8.2.3 Sur plafonds

Il sera appliqué sur les plafonds deux couches de peinture blanche finition satinée ou mat.

2.8.2.4 Sur canalisations, tuyauteries apparentes

Il sera appliqué deux couches de peinture blanche finition satinée ou mat.

2.8.3 PAPIERS PEINTS

Sans Objet.

2.9 EQUIPEMENTS INTERIEURS

2.9.1 EQUIPEMENTS MENAGERS

2.9.1.1 Bloc évier, kitchenette et robinetterie

Il n'est pas prévu d'équiper le logement de meuble évier pour laisser le libre choix de l'équipement de la cuisine à l'acquéreur. Ce meuble étant souvent démonté et jeté lors de la livraison du logement, ce choix a pour objectif de limiter le gaspillage.

Les alimentations en eau froide / eau chaude et les attentes pour l'évacuation des eaux usées seront installées au niveau de l'emplacement de l'évier, représenté en pointillé sur le plan de vente. L'acquéreur du logement s'engage ainsi à installer dans les règles de l'art une cuisine équipée d'un évier, de la robinetterie et d'une crédence pour être en conformité avec les certifications de l'opération et avec l'article R 111-3 du code de la construction et de l'habitation.

2.9.1.2 Appareils et mobilier

SO

2.9.1.3 Evacuation des déchets

SO

2.9.2 EQUIPEMENTS SANITAIRES ET PLOMBERIE

2.9.2.1 Distribution d'eau froide

Distribution à partir de la colonne montante en gaine palière en PER vers chaque logement.

2.9.2.2 Distribution d'eau chaude collective et comptage

L'eau chaude sanitaire sera produite de manière collective depuis la sous-station raccordée au système de réseau de chauffage urbain de la ville de Dunkerque. Distribution d'eau chaude dans les gaines techniques logements ou gaines techniques palières.

Mise en place d'une manchette permettant la pose d'un compteur par la copropriété.

2.9.2.3 Évacuations

Par réseau intérieur en PVC, diamètre approprié, circuit en plinthe le long des murs ou cloisons jusqu'aux gaines pour leur branchement dans les chutes collectives.

2.9.2.4 Branchements en attente

Une double alimentation et une double évacuation seront prévues dans les cuisines pour le lave-linge et le lave-vaisselle. L'alimentation et l'évacuation du lave-linge pourront éventuellement être prévues en salle de bains ou en salle d'eau, suivant plans.

Il sera prévu un seul branchement pour le lave-linge dans les studios.

L'alimentation et l'évacuation du lave-linge pourront éventuellement être prévues en salle de bains ou en salle d'eau, suivant plans.

2.9.2.5 Appareils sanitaires

Tous les appareils sanitaires seront de couleur blanche.

Les salles de bains seront équipées (suivant plans) :

- D'une baignoire en acrylique, modèle Integra de marque **VITRA** (fabrication française), de dimensions 170x70 cm
- D'un meuble-vasque, de marque **CHENE VERT** (fabrication française, NF environnement) ou de marque **NEOVA** (fabrication française), avec vasque, miroir et éclairage LED en applique Coloris à choisir dans la gamme **PERLE**
- D'un tablier de baignoire carrelé

Les salles d'eau seront équipées (suivant plans) :

- D'un receveur de douche, modèle Kinesurf de marque **KINEDO**, ou d'une douche à l'italienne réalisée en carrelage, ou autre modèle de bac à douche équivalent.
- D'un meuble-vasque, de marque **CHENE VERT** (fabrication française, NF environnement) ou de marque **NEOVA** (fabrication française), avec vasque, miroir et éclairage LED en applique Coloris à choisir dans la gamme **PERLE**
- D'un pare-douche ou porte de douche avec profilés chromés, verre sécurit, dimensions selon plans, modèle **Lunes** de marque **NOVELLINI** (fabrication européenne)

Les toilettes seront équipées d'un ensemble WC modèle SOPHIA + de marque ROCA (fabrication européenne), composé d'une cuvette avec jeu de fixations au sol, d'un réservoir équipé d'un mécanisme 3/6 litres et d'un abattant double thermoplastique à charnières métalliques.

2.9.2.6 Robinetterie

Les meubles-vasques des salles de bains et des salles d'eau seront équipées d'un mitigeur à cartouche céramique, référence BAUEDGE, chromé, de marque **GROHE**, avec un limiteur de débit EcoJoy mousseur 5 l/min.

La robinetterie équipant les douches et baignoires sera de type mitigeur à cartouche céramique, référence BAUEDGE, chromé, de marque **GROHE**, avec un limiteur de débit EcoJoy mousseur 5 l/min.

Les salles de bains et les salles d'eau seront équipées d'un ensemble de douche de marque **GROHE**, de modèle Tempesta 100, comprenant une douchette, chromée, 2 jets avec barre et flexible Relexaflex 1750 mm.

La robinetterie qui équipe les cuisines est de type mitigeur BAEUDGE Bec haut évier de marque **GROHE**, avec limiteur de débit ajustable.

2.9.3 EQUIPEMENTS ELECTRIQUES

2.9.3.1 Type de l'installation

Les appareillages seront conformes à la norme NFC 15-100 et au Code de la Construction et de l'Habitation série COMETE BLANC de marque **EUR'OHM** (fabrication française en 2021) ou série ODACE STYL BLANC de marque **SCHNEIDER ELECTRIC** (fabrication européenne).

Le tableau électrique sera composé d'un tableau de protection de marque **SCHNEIDER ELECTRIC** (fabrication

française) et d'un tableau de communication de marque **CASANOVA** (fabrication française). Le bac d'encastrement ou goulotte recevant ces équipements sera de marque **COFRELEC**.

2.9.3.2 Puissance à desservir

Selon calcul du bureau d'étude.

2.9.3.3 Equipement de chaque pièce

Chaque pièce sera équipée d'une ampoule basse consommation type LED.

Hall

Sonnette

1 douille à bout de fil simple allumage ou en va et vient ou en télérupteur suivant type de logement 1 prise 16A + T

Séjour

1 point en plafond avec douille DCL en simple allumage

1 PC pour 4m² habitables selon plans (5 prises minimum, 10 prises maximum) 1 fourreau libre entre la GTL et le socle des prises de communication du séjour.

Chambre

3 Prises 16A

1 point en plafond douille DCL en simple allumage

WC

1 point plafond avec douille DCL en simple allumage.

1 PC 16A

Cuisine

1 point en plafond avec douille DCL en simple allumage pour une porte ou en va et vient pour 2 portes. 1 réglette au-dessus de l'évier commandé par simple allumage

1 Boite terminale 32 A+T

5 PC 16 A + T dont 4 au-dessus du plan de travail 1 PC 16 A + T directe pour lave-vaisselle

1 PC 16 A + T directe pour lave-linge suivant localisation 1 Alimentation hotte

Salle de bains

1 point en plafond avec douille DCL en simple allumage 1 bandeau lumineux au-dessus du plan vasque

1 prise 16 A + T directe pour lave-linge suivant localisation 1 prise 16 A + T

Extérieurs

Un point lumineux extérieur

Une prise extérieure étanche

2.9.3.4 Sonnerie de porte palière

Sonnette à proximité de la porte palière

2.9.4 CHAUFFAGE - CHEMINEES - VENTILATIONS

2.9.4.1 Type d'installation

Chauffage collectif depuis la sous-station raccordée au réseau de chauffage urbain

2.9.4.2 Température garantie des pièces

Conformément à la réglementation.

Séjour 19° C Chambres : 19° C

Cuisine 19° C Salle de bains : 20° C

2.9.4.3 Appareils d'émission de chaleur

Le chauffage du séjour, des chambres et de la cuisine sera assuré par des radiateurs à eau horizontaux gaufrés de marque **FINIMETAL** (fabrication européenne).

Les SDB et SDE seront équipées de sèche-serviettes à eau en acier avec tubes ronds blancs de marque **ATLANTIC THERMOR** (fabrication européenne) ou de marque **FINIMETAL** (fabrication européenne).

2.9.4.4 Conduits de fumée

SO

2.9.4.5 Conduits et prises de ventilation

Le système de ventilation installé sera de classe « A » pour permettre une qualité de l'air optimale dans les logements. Le choix de la classe d'étanchéité A améliore l'étanchéité des réseaux. Les assemblages seront réalisés par emboîtement avec des accessoires équipés de joints à lèvres.

Ventilation de type mécanique contrôlée (VMC) hygroréglable avec bouches d'extraction en cuisine, salle de bains, salle d'eau et WC de marque **ATLANTIC** (fabrication française).

2.9.4.6 Conduits et prises d'air frais

Par grilles d'aération normalisées, incorporées dans traverses hautes des menuiseries PVC ou coffres de volets roulants des pièces principales de marque **ATLANTIC** (fabrication française).

2.9.5 EQUIPEMENTS INTERIEURS DES PLACARDS ET PIECES DE RANGEMENT

2.9.5.1 Placards (selon plans)

Un aménagement de placard sera prévu par logement selon les plans :

- Pour un placard de dimension inférieure à 1 mètre, l'aménagement comprendra une étagère équipée d'une tringle
- Pour un placard de dimension comprise entre à 1 mètre et 1,84 mètre, l'aménagement comprendra un module avec étagères de 50 cm de largeur, un tiroir et d'une penderie avec tringle sur l'espace restant
- Pour un placard de dimension comprise entre à 1,84 mètre et 2,34 mètres, l'aménagement comprendra deux modules avec étagères de 50 cm de largeur, deux tiroirs et d'une penderie avec tringle sur l'espace restant

Equipements modèle Premier de marque **SOGAL** (fabrication française, marquage NF environnement, critère d'émission dans l'air intérieur : classement A+) ou **SIFISA**(fabrication française).

2.9.5.2 Pièces de rangement (selon plans)

SO

2.9.6 EQUIPEMENT DE TELECOMMUNICATIONS

2.9.6.1 Radio / TV / FM

La résidence sera équipée d'une installation permettant de recevoir la Télévision.

2.9.6.2 Téléphone

Le bâtiment sera raccordé au réseau de télécommunication

2.9.6.3 Commande d'ouverture de la porte principale d'entrée de l'immeuble

Un service d'interphonie et de visiophonie de marque **URMET** modèle Lisa ou équivalent.

2.9.7 AUTRES EQUIPEMENTS

SO

2.10 OPTION - EQUIPEMENTS DOMOTIQUES

En option, grâce à l'application Schneider WISER, vous aurez accès à plusieurs fonctionnalités :

- Dans votre logement vous pourrez piloter des points d'éclairage, des prises électriques, des volets roulants et votre chauffage (objets connectés dans votre logement)

Pour cela, le logement sera équipé des équipements cités ci-dessous :

- 1 contrôleur domotique de marque SCHNEIDER ou équivalent placé dans le tableau électrique
- 1 système connecté de pilotage du chauffage
- points d'éclairage connectés avec un micro-module piloté placé au droit de l'interrupteur au fond du boîtier ou dans un boîtier séparé
- Des volets roulants connectés selon la demande.

3 ANNEXES PRIVATIVES

3.1 CAVES, CELLIERS, GRENIERS

SANS OBJET

3.2 BOX ET PARKINGS COUVERTS

3.2.1 MURS OU CLOISONS

Mur en béton brut

3.2.2 PLAFONDS

En béton brut, ou isolé selon étude thermique

3.2.3 SOLS

Dallage béton avec marquage au sol des places de parking

3.2.4 PORTES D'ACCES

Porte métallique basculante commandée par télécommande

3.2.5 VENTILATION NATURELLE

Selon plan architecte

3.2.6 EQUIPEMENT ELECTRIQUE

Dans les sous-sols des bâtiments collectifs, il est proposé en option l'achat d'une borne spécifique personnelle de rechargement de véhicule électrique. Les bornes de rechargements électriques seront de marque **WAAT** (fabrication européenne) ou **VIRTA** (fabrication européenne) ou **SCHNEIDER ELECTRIC (fabrication européenne)**. La mise en œuvre de la Borne + Armoire + Colonne horizontale (MICHAUD/HAGER) sera réalisée par votre installateur de la colonne montante.

Sauf contraintes particulières, toutes les places pourront être équipées d'une borne spécifique de rechargement. Après inscription, un abonnement mensuel vous permettra d'accéder à l'ensemble des services dédiés. Cette borne privative sera gérée via une application selon le choix du promoteur.

3.3 PARKINGS EXTERIEURS

3.3.1 SOLS

Parking en enrobé ou dalle engazonné suivant plan paysagiste

3.3.2 DELIMITATION AU SOL

Marque ou système de repérage des places de parking

3.3.3 SYSTEME DE REPERAGE

Numérotation des places de parking

3.3.4 SYSTEME CONDAMNANT L'ACCES

SO

4 PARTIES COMMUNES INTERIEURES A L'IMMEUBLE

4.1 HALL D'ENTREE DE L'IMMEUBLE

4.1.1 SOLS

Le sol du hall d'entrée sera revêtu de carrelage en grès cérame de marque **POINT.P** (fabrication européenne, critère d'émission dans l'air intérieur : classement A+) ou **PIUBELL'ARTE GALERIES DU CARRELAGE** (fabrication européenne, critère d'émission dans l'air intérieur : classement A+) ou **NEWKER** (fabrication européenne, critère d'émission dans l'air intérieur : classement A+) et d'un tapis d'entrée encastré de marque **ROMUS ALCAM** (fabrication européenne).

4.1.2 MURS

Les murs du hall d'entrée de l'immeuble seront revêtus d'un support textile de marque **LUTECE** ou **VESCOM** (fabrication européenne) ou d'une peinture selon carnet de détail de l'architecte.

4.1.3 PLAFONDS

Faux-plafonds en BA 13 ou faux plafond acoustique type gyptone (line ou quatre) suivant nécessité acoustique et revêtues d'une peinture acrylique 2 couches blanc mat.

4.1.4 ELEMENTS DE DECORATION

Chaque hall sera équipé d'un miroir et d'une corbeille. Selon cahier de décoration de l'architecte.

4.1.5 PORTES D'ACCES ET SYSTEME DE FERMETURE - APPEL DES OCCUPANTS DE L'IMMEUBLE

SAS de hall comprenant une porte extérieure à verrouillage par ventouse électromagnétique. Pour la sécurité des résidents, la porte extérieure du SAS sera équipée d'un système de contrôle d'accès de marque URMET, type Lisa GSM.

4.1.6 BOITES AUX LETTRES ET A PAQUETS

Les boîtes aux lettres de marque **DECAYEUX** (fabrication française), ou **SIRANDRE** (fabrication française), seront posées en applique ou encastrées suivant plans. Leur disposition sera conforme aux prescriptions concernant l'accessibilité des personnes handicapées.

4.1.7 TABLEAU D’AFFICHAGE

Un tableau d’affichage sera prévu par hall d’entrée ou intégré dans l’ensemble boîtes aux lettres.

4.1.8 CHAUFFAGE

SO

4.1.9 EQUIPEMENT ELECTRIQUE

L’éclairage sera assuré par des spots encastrés rond ou carré à Led et répondra à la réglementation sur l’accessibilité des personnes handicapées. L’allumage des paliers sera commandé par détecteur de présence

Une prise électrique en gaine 2 x 16 A + T

Appareillage : de chez Schneider ou équivalent, couleur blanche

4.2 CIRCULATIONS DU REZ-DE-CHAUSSEE, COULOIRS ET HALLS D’ETAGES

4.2.1 SOLS

Le sol du rez-de-chaussée sera carrelé de façon identique au hall d’entrée avec plinthes assorties.

Suivant plans d’architecte. Certaines zones des circulations du rez-de-chaussée pourront être en moquette identique à celle des paliers d’étage.

Le sol des paliers d’étages sera revêtu d’une moquette, modèle Best de marque **BALSAN** (fabrication française, critère d’émission dans l’air intérieur : classement A+) avec plinthes en médium (MDF) de 10 x 100 mm, selon carnet de détail de l’architecte.

4.2.2 MURS

Les murs du hall d’entrée de l’immeuble seront revêtus d’un support textile de marque **LUTECE** ou **VESCOM** (fabrication européenne) ou d’une peinture, selon carnet de détail de l’architecte.

4.2.3 PLAFONDS

Béton peint ou faux plafond acoustique ou plaque de plâtre peinte suivant étude acoustique.

4.2.4 ELEMENTS DE DECORATION

Suivant carnet de détail de l’architecte.

4.2.5 CHAUFFAGE

SO

4.2.6 PORTES

Les portes des circulations communes seront à âme pleine de finition peinte et de degré coupe-feu, modèle Premafeu (EI 30) de marque **KEYOR**, (fabrication française, critère d’émission dans l’air intérieur : classement A+), conforme à la réglementation. Elles seront équipées de béquilles sur plaque (entraxe 195 mm) de marque **BRICARD** modèle Esquisse ou modèle Tempo et d’un ferme porte hydraulique.

Les portes des gaines techniques seront réalisées en médiums avec paumelles invisibles, finition par peinture.

4.2.7 EQUIPEMENTS ELECTRIQUES

Il sera prévu 1 prise de courant 16 A + T placée dans la gaine technique palière de tous les niveaux, sur le circuit des services généraux.

L'éclairage sera assuré par appliques murales décoratives ou par plafonniers de marque **DEILED** ou **LEDS C4** et répondra à la réglementation sur l'accessibilité des personnes handicapées. Les circulations seront équipées d'ampoules basse consommation type LED. L'allumage sera commandé par détecteur de présence. Les blocs de secours seront de marque **URA**.

4.3 CIRCULATIONS DU SOUS-SOL

4.3.1 SOLS

Dallage béton lissé

4.3.2 MURS

Voiles béton

4.3.3 PLAFONDS

En béton Brut ou isolé selon étude thermique

4.3.4 PORTES D'ACCES

Les portes d'accès des sas et des locaux techniques seront à âme pleine de finition peinte et de degré coupe-feu conforme à la réglementation. Elles seront équipées de béquilles sur plaque (entraxe 195 mm) de marque **BRICARD** modèle Esquisse ou modèle Tempo et d'un ferme porte hydraulique.

Le portail d'accès au parking sera de type basculant avec tablier finition tôle laquée et manœuvre par télécommande (1 par place de stationnement).

4.3.5 RAMPES D'ACCES POUR VEHICULE

En béton, selon plan architecte

4.3.6 EQUIPEMENTS ELECTRIQUES

Les paliers seront équipés d'ampoules basse consommation type LED. L'allumage sera commandé par détecteur de présence. Conformément à la réglementation sur l'accessibilité des personnes handicapées, le dispositif d'éclairage répondra aux normes en vigueur.

Les blocs de secours seront de marque **URA**.

4.4 CAGES D'ESCALIERS

4.4.1 SOL DES PALIERS

Peinture de sol.

4.4.2 MURS

Gouttelette grain fin blanche ou peinture assortie aux circulations

4.4.3 PLAFONDS

Gouttelette grain fin blanche

4.4.4 ESCALIERS (marches, contremarches, limons, plinthes, garde-corps, sous-face de la paillasse)

Peinture de sol. Les première et dernière contre marche seront peintes d'une couleur contrastée. Suivant réglementation.

Mise en œuvre d'une main courante filante en tube métal ou Alu.

4.4.5 CHAUFFAGE – VENTILATION

SO

4.4.6 ECLAIRAGE

Les cages d'escaliers seront équipées d'ampoules basse consommation type LED. L'allumage sera commandé par détecteur de présence.

Hublot de marque Deliled à détection.

Des blocs de secours pourront être de marque **URA** ou équivalent suivant réglementation.

4.5 LOCAUX COMMUNS

4.5.1 LOCAL VELOS

Les locaux vélos seront aménagés.

Sol : peinture de sol

Murs : peinture ou enduit de propreté selon support.

Porte Bois ou métallique à peindre avec ferme porte.

Eclairage par hublot ou tube led sur détection.

Ils seront équipés de systèmes de stabilisation et d'attache antivol des vélos (mural, au sol, ou autre...)

4.5.2 BUANDERIE COLLECTIVE

SO

4.5.3 SECHOIR COLLECTIF

SO

4.5.4 LOCAUX DE RANGEMENTS ET D'ENTRETIEN

SO

4.5.5 LOCAUX SANITAIRES

SO

4.6 LOCAUX TECHNIQUES

4.6.1 LOCAL DE RECEPTION DES ORDURES MENAGERES

SO

4.6.2 CHAUFFERIE

SO

4.6.3 SOUS-STATION DE CHAUFFAGE

Selon le cahier des charges de Dalkia

4.6.4 LOCAL DES SURPRESSEURS

SO

4.6.5 LOCAL TRANSFORMATEUR E.D.F.

SO

4.6.6 LOCAL VENTILATION MECANIQUE

SO

5 EQUIPEMENTS GENERAUX DE L'IMMEUBLE

5.1 ASCENSEURS ET MONTE CHARGES

Ascenseur(s) électrique(s) sans local machinerie desservant l'ensemble des niveaux de marque **OTIS** (fabrication française).

Charge : 630 kg (ou 1000 kg selon trafic)

Vitesse : 1 m/s (ou 1,6 m/s selon trafic).

Manœuvre : collective descente.

Les parois de cabine recevront un revêtement peint, plastifié ou stratifié dans la gamme du constructeur, un miroir et une main courante. Le sol sera revêtu de carrelage identique à celui du palier du RDC. Les portes palières seront peintes aux étages et au RDC.

Pour contrôler les accès, il est prévu un contact à clé (ou badge ou VIGIK) pour appeler l'ascenseur depuis le sous-sol, et un contact à clé (ou badge ou VIGIK) en cabine pour accéder au sous-sol.

Pour protéger la cabine pendant les emménagements, une bâche de protection sera fournie.

Pour la sécurité des usagers, une liaison phonique bidirectionnelle sera reliée entre la cabine et la société de maintenance. L'ensemble des éléments de l'ascenseur seront conformes à la norme EN81-70 relative à l'accessibilité des personnes à mobilité réduite.

Un indicateur de position et de direction sera installé au RDC.

Un KIT GSM est inclus. L'abonnement téléphonique est compris et ce, jusqu'à un an après la livraison.

5.2 CHAUFFAGE, EAU CHAUDE

5.2.1 EQUIPEMENT THERMIQUE DE CHAUFFAGE

5.2.1.1 Production de chaleur

Selon étude thermique, par raccordement au réseau de chauffage urbain.

5.2.1.2 Colonnes montantes

5.2.2 SERVICE D'EAU CHAUDE

5.2.2.1 Production d'eau chaude

Raccordement au réseau de chauffage urbain

5.2.2.2 Réservoirs

Selon étude thermique

5.2.2.3 Comptage général

5.2.2.4 Colonnes montantes

En gaine logement ou en partie communes, mise en place d'une manchette pour pose d'un décompte par le prestataire du preneur.

5.3 TELECOMMUNICATIONS

5.3.1 TELEPHONE

La résidence sera raccordée sur le réseau de télécommunication.

5.3.2 ANTENNES TV ET RADIO

La résidence sera équipée d'une installation permettant de recevoir la Télévision.

5.4 RECEPTION STOCKAGE ET EVACUATION DES ORDURES MENAGERES

SO (PAV sur le domaine public)

5.5 VENTILATION MECANIQUE DES LOCAUX

SO

5.6 ALIMENTATION EN EAU

5.6.1 COMPTAGES GENERAUX

Une fosse à compteur selon les normes du concessionnaire local, avec un comptage général, posé par le concessionnaire à la charge du vendeur.

5.6.2 SURPRESSEURS - REDUCTEURS ET REGULATEURS DE PRESSION - TRAITEMENT DE L'EAU

Suivant étude spécifique si nécessaire.

5.6.3 COLONNES MONTANTES

Posées à l'intérieur des gaines techniques palières.

5.6.4 BRANCHEMENTS PARTICULIERS

Piquage par logement avec robinet d'arrêt et manchette. Alimentation des logements par tube PER.

5.7 ALIMENTATION EN GAZ

SO

5.8 ALIMENTATION EN ELECTRICITE

5.8.1 COMPTAGES DES SERVICES GENERAUX

Comptage pour services généraux en gaine palière

5.8.2 COLONNES MONTANTES

Conforme à la réglementation, situées en gaines palières.

5.8.3 BRANCHEMENTS ET COMPTAGES PARTICULIERS

Compteur individuel situé dans le logement.

Comptage avec dispositif de téléreport.

5.9 ESTIMATION DES CONSOMMATIONS

Dans le cadre des dispositions de l'article 23 de l'arrêté du 26 octobre 2010 le Vendeur a souscrit un abonnement auprès d'un fournisseur spécialisé en vue de permettre à l'occupant de connaître l'estimation de sa consommation d'énergie. L'existence de ce service nécessite, le cas échéant, d'équiper les parties communes d'un système de comptage/d'estimation d'énergie.

Le coût de ce service est pris en charge par le Vendeur pour une durée de trois ans suivant la livraison. Au-delà de ce délai et si l'Acquéreur devait vouloir poursuivre le contrat, le renouvellement de l'abonnement sera à sa charge moyennant un coût estimé à ce jour par le fournisseur à environ 8 euros par an et par logement.

Le coût des équipements des parties communes indépendamment de l'utilisation du service sera intégré aux charges de copropriété.

Une notice d'information sera remise à l'ACQUEREUR postérieurement à la livraison.

6 PARTIES COMMUNES EXTERIEURES A L'IMMEUBLE ET LEURS EQUIPEMENTS

Les parties communes extérieures et les espaces verts en particulier seront réalisés selon le plan du paysagiste.

6.1 VOIRIES ET PARKING

Selon étude de l'architecte

6.2 CIRCULATION DES PIETONS

Selon plan du paysagiste

6.3 ESPACES VERTS COMMUNS

Les espaces verts et zones d'engazonnement seront réalisés selon plan d'aménagement de l'architecte.

6.4 ECLAIRAGE EXTERIEUR

Selon étude de l'architecte

6.5 CLOTURES

Selon carnet de détail de l'architecte

6.6 RESEAUX DIVERS

6.6.1 EAU

L'alimentation en eau se fera par un branchement sur le réseau de la compagnie concessionnaire jusqu'au compteur général situé dans l'immeuble ou dans le citerneau extérieur.

Les prescriptions techniques du concessionnaire devront être impérativement respectées.

6.6.2 GAZ

SO

6.6.3 ELECTRICITE (poste de transformation extérieur)

L'alimentation générale en électricité se fera depuis le réseau basse tension d'ENEDIS jusqu'au local basse tension, ou au coffret de façade, en fonction des exigences d'ENEDIS.

6.6.4 POSTES D'INCENDIE, EXTINCTEURS

Les extincteurs seront à la charge de la copropriété.

6.6.5 EGOUTS

Voir article 1.7.4.

6.6.6 TELECOMMUNICATIONS

Voir article 2.9.6.

6.6.7 DRAINAGE DU TERRAIN

Suivant nécessité en fonction des études de sol.

6.6.8 EVACUATION DES EAUX DE PLUIE ET RUISSELLEMENT SUR LE TERRAIN, ESPACES VERTS, CHEMINS, AIRES, COURS ET JEUX

Suivant notice VRD du permis de construire.

Les eaux pluviales seront récupérées par des grilles avaloirs et tuyaux qui permettront de les acheminer gravitairement vers le point bas de l'opération en vue d'y être stockées par bassin enterré sous parkings avant rejet à débit limité au réseau public existant.

Si les études de sols et essais de perméabilité le permettent, les eaux pluviales pourront être infiltrées sous parking ou sous espaces verts.